

Communiqué de presse le 7 juillet 2008

L'industrie du disque en a rêvé, des syndicats l'ont fait

Dans le cadre d'une nouvelle convention collective, l'industrie du disque représentée par le SNEP et l'UPFI a obtenu en catimini le 30 juin 2008 ce dont elle rêvait depuis des années : la mise en place d'accords types qui organisent la cession globale et définitive des droits exclusifs des musiciens au bénéfice des producteurs de disque en contrepartie d'une somme dérisoire.

Plus de 17 400 artistes interprètes, lors d'un référendum, ont pourtant exprimé par écrit leur refus de voir les organisations syndicales traiter des droits de propriété intellectuelle. Malgré cette opposition de toute une profession, des organisations syndicales censées défendre leurs droits, parmi lesquels le SNAM CGT et la FNSAC CGT, ont mis en place dans une annexe à la convention signée un système de transfert global des droits exclusifs aux producteurs dès la signature d'un contrat de travail, sans concertation préalable avec les artistes.

Ce mécanisme remet en cause la gestion collective des droits des artistes interprètes de la musique par la SPEDIDAM.

C'est une régression considérable pour les droits des artistes après plusieurs décennies d'acquis en matière de droits de propriété intellectuelle.

Ces organisations ont donc choisi d'ouvrir un conflit durable qui pose la question de la survie et de l'indépendance des droits des artistes interprètes et de leur gestion.

La SPEDIDAM ne restera pas sans agir pour s'opposer à cet accord et défendre les droits des artistes et leur gestion.

CONTACT : Jean-Pierre JUSSEY 01-44-18-58-84

Société de Perception et de Distribution des Droits des Artistes-Interprètes de la Musique et de la Danse
SPEDIDAM : 16, rue Amélie 75343 Paris Cedex 07 - Téléphone. : 01 44 18 58 58 - Télécopie : 01 44 18 58 59
www.spedidam.fr